

DATE DE CONVOCATION : 24 MAI 2017

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – M. CLERC - B. LAFAYE – G. MIGNON - M. VILLEGER - J.P. SIMON – M.A. CHEVALIER - C. BONNEAU – G. MICHELY – E. GARNIER – N. ARILLA - P. ORMECHE - E. RAMBEAU - S. HIBON-MINET – C. FULPIN – K. PERROIS – C. MESLIER - C. MECHAIN - M.H. AUBINEAU

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉS POUVOIR : K. GAI donne pouvoir à E. GARNIER – P. FRÉON donne pouvoir à J.P. SIMON - J.P. ZUCCHI donne pouvoir à K. PERROIS – S. LABROUSSE donne pouvoir à J.L. LEVESQUE -

CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS: K. GAI – P. FRÉON - J.P. ZUCCHI – S. LABROUSSE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: J.P. SIMON

OBJET : ADHÉSION AU VOLET NUMÉRIQUE DE L'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5511-1

VU la délibération N° 43-423-BP 2013 du Conseil Départemental de la Charente en date du 21 décembre 2012 proposant la création d'une Agence Technique Départementale

VU la délibération N° DAG-2017-01-R03 de l'Assemblée Générale de l'ATD16 en date du 23 Janvier 2017 approuvant le principe d'une coopération organique avec le SDITEC

VU la délibération N° DB2017-1-8 du Conseil Syndical du SDITEC du 25 janvier 2017 approuvant la mutualisation de l'Ingénierie Départementale avec l'ATD16

VU les statuts de l'Agence Technique Départementale

CONSIDÉRANT l'intérêt de la collectivité pour un service d'assistance numérique et informatique mutualisé à l'échelle départementale

CONSIDÉRANT le projet de l'ATD16 et du SDITEC d'unifier, au sein de l'ATD16, l'offre d'ingénierie actuellement proposée par les deux entités

CONSIDÉRANT que les conditions techniques, financières et humaines du service proposé par l'ATD16 seront identiques à celles actuellement proposées par le SDITEC.

Le Conseil Municipal, après en avoir **délibéré PAR 23 VOIX POUR** :

- ✓ **DÉCIDE** d'adhérer à l'ATD16, l'Agence Technique Départementale de la Charente pour son assistance numérique et informatique sous réserves :
 - De la création de ce volet au titre des missions proposées par l'ATD
 - De la dissolution effective du SDITEC, de sa liquidation et du transfert de l'ensemble de ses biens, personnels et contrats au sein de l'ATD16
 - Du maintien pour 2018, par l'ATD16, du barème de cotisations, et des tarifs des prestations de service proposés en 2017 par le SDITEC à ses adhérents.

- ✓ **PRÉCISE** que cette adhésion sera rendue effective dès que les trois réserves susmentionnées seront réunies.

- ✓ **DÉSIGNE** Monsieur Jean-Louis LEVESQUE comme son représentant titulaire à l'Agence et madame Maryse CLERC sur le volet numérique.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE